

Alors que le transport interwilayas par bus a repris hier  
**Le train sifflera dès aujourd'hui au grand bonheur des voyageurs**

Page 2

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021 - Prix : 10 DA

Bilan annuel 2020 des secteurs ministériels

**Abdelmadjid Tebboune  
préside aujourd'hui un  
Conseil des ministres**

Page 2

Ecrivain et journaliste

## Merzak Bektache est décédé

Page 16

**Guerre des nerfs  
entre l'Iran et  
l'administration  
Trump**

Par Mohamed Habili

**L'**Iran s'est saisi de l'occasion offerte par le premier anniversaire de l'assassinat par les Américains du général Qassem Soleimani, commandant de la Force el-Qods du corps des Gardiens de la Révolution, survenu le 3 janvier 2020 à Bagdad, à la fois pour annoncer son intention d'enrichir l'uranium à 20 %, en violation de l'accord de Vienne de 2015, et pour réitérer sa détermination à venger son héros national. Rien de vraiment nouveau ni dans la première annonce ni dans la seconde. Pour autant, leur conjonction n'est pas sans revêtir une certaine signification, a fortiori dans le contexte actuel d'un regain de tension dans le Golfe coïncidant avec la toute fin du mandat de Donald Trump. A celui-ci a été prêté ces derniers jours l'intention de faire mener une opération militaire contre une installation nucléaire iranienne, dont il aurait été dissuadé par le conseil de guerre réuni spécialement pour en décider. Pourtant, c'est dans ce même climat d'exaspération renouvelée que l'administration américaine sortante a pour la première fois autorisé l'Iran à transférer des fonds en vue de se procurer des vaccins contre le coronavirus. Comme quoi dans la réalité, les choses ne sont jamais ou tout à fait noires ou tout à fait blanches.

Suite en page 3

Tribunal militaire de Blida

## Toufik, Tartag, Hanoune et Saïd Bouteflika acquittés



Ph/D. R.

La cour d'appel militaire de Blida a acquitté, hier, les accusés Saïd Bouteflika, Mohamed Mediène dit «Toufik», Athmane Tartag et Louisa Hanoune de toutes les charges retenues contre eux, lors de la réouverture de leur procès en appel relatif à l'«atteinte à l'autorité de l'Armée» et au «complot contre l'autorité de l'Etat».

Page 2

Messelmoune, daïra de Gouraya

**Quatre terroristes abattus, deux  
militaires tombés au champ d'honneur**

Page 16

Chutes de neige sur plusieurs régions

**Citoyens bloqués et routes  
difficilement praticables**

Page 3

Tribunal militaire de Blida

# Toufik, Tartag, Hanoune et Saïd Bouteflika acquittés

■ La cour d'appel militaire de Blida a acquitté, hier, les accusés Saïd Bouteflika, Mohamed Mediène dit «Toufik», Athmane Tartag et Louisa Hanoune de toutes les charges retenues contre eux, lors de la réouverture de leur procès en appel relatif à l'«atteinte à l'autorité de l'Armée» et au «complot contre l'autorité de l'Etat».

Par Meriem Benchaouia

«Après la lecture de l'affaire sur l'assistance par le président de la cour d'appel militaire de Blida, les

**Bilan annuel 2020 des secteurs ministériels Abdelmadjid Tebboune préside aujourd'hui un Conseil des ministres**

LE PRÉSIDENT

de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale,

Abdelmadjid Tebboune, préside aujourd'hui une réunion du Conseil des ministres, a indiqué, hier, un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, présidera dimanche 3 janvier 2021, au siège de la Présidence de la République, une réunion de Conseil des ministres, consacrée à l'évaluation du bilan annuel 2020 des secteurs ministériels», précise la même source.

R. N.



accusés Saïd Bouteflika, Mohamed Mediène, Athmane Tartag et Louisa Hanoune ont été tous entendus et plaidé non coupables», a indiqué l'avocat de Saïd Bouteflika, M<sup>e</sup> Khaled Berghel. «Le procureur général militaire a, quant à lui, demandé l'application juste de la loi», a-t-il relevé. «Après délibération, la cour d'appel militaire de Blida a rendu la décision d'annuler le jugement en première instance et d'acquitter tous les accusés», a précisé M<sup>e</sup> Berghel. La cour d'appel militaire de Blida a décidé pour ce procès, contrairement aux précédents, de n'autoriser qu'un seul avocat par accusé. Les mis en cause vont retrouver la liberté à l'exception de Saïd Bouteflika et Athmane Tartag. Le frère du président déchu Saïd Bouteflika a été inculpé dans le cadre de l'affaire de l'ancien ministre de la Justice, Tayeb Louh, et placé sous mandat de dépôt en décembre dernier par le tribunal de Sidi M'hamed, dans l'affaire de la chaîne Istmarraria TV destinée à faire la promotion du cinquième mandat. Athmane Tartag a lui aussi été placé sous mandat de dépôt pour non-respect de la procédure lors des enquêtes effectuées par ses services dans l'affaire de M<sup>me</sup> Maya. Quant au général de corps d'armée Mohamed Mediène, il observe une période de convalescence après avoir subi une opération chirurgicale. Selon son avocat M<sup>e</sup> Farouk Ksentini, il a été placé dans une clinique militaire «à l'extérieur de la prison militai-



PH/D. R.

re». Le 18 novembre dernier, la chambre criminelle près la Cour suprême avait rendu un arrêt concernant l'affaire de pourvoi en cassation introduit par le procureur général militaire près la cour d'appel de Blida, Bouteflika Saïd, Tartag Athmane, Louisa Hanoune et Mediène Mohamed portant acceptation du pourvoi en cassation et renvoi de l'affaire et des parties devant la cour d'appel militaire de Blida. La cour d'appel militaire de Blida avait confirmé le 10 février passé le jugement en première instance en condamnant Saïd Bouteflika, Mohamed Mediène et Athmane Tartag à 15 ans de prison ferme. Les accusés étaient poursuivis pour «des faits commis dans une enceinte militaire qualifiés par la loi de crimes de complot ayant pour but

de porter atteinte à l'autorité de l'Armée et de complot contre l'autorité de l'Etat, faits prévus et réprimés respectivement par l'article 284 du code de la justice militaire et les articles 77 et 78 du code pénal». Rappelons que Louisa Hanoune a été libérée en février dernier, après la réduction de sa peine à trois ans de prison

dont neuf mois ferme. La présidente du Parti des travailleurs a été condamnée pour «non dénonciation d'une réunion suspecte», tandis que les charges d'atteinte à l'autorité militaire et de complot contre l'autorité de l'Etat retenues contre elle ont été abandonnées.

M. B.

Bilan des dernières 24 heures

## Virus : 7 décès et 262 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 7 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (6), portant à 2 769 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse, avec 262 cas, soit 25 cas de moins par rapport au bilan d'hier (287), pour atteindre, au total, 100 159 cas confirmés.

R. N.

Alors que le transport interwilayas par bus a repris hier

## Le train sifflera dès aujourd'hui au grand bonheur des voyageurs

Suspendus depuis mars dernier pour cause de pandémie de coronavirus, les trains de voyageurs de la SNTF siffleront enfin dès aujourd'hui, tandis que le transport interwilayas par bus a repris hier, au grand bonheur des voyageurs. Le citoyen est désormais soulagé du diktat imposé par les taxis clandestins qui ont profité de cette opportunité pour assurer le service, imposant aux voyageurs des tarifs exorbitants. La suspension de l'activité du transport interwilayas et des trains a permis aux clandestins d'avoir des activités florissantes, bien qu'ils ne paient pas de charges fiscales. Le recours aux taxis clandestins imposé par les circonstances a fortement pénalisé le citoyen, contraint de dépenser plus pour arriver à destination. La reprise du transport, qui soulage les transporteurs et voyageurs, sera graduelle, indique les deux sociétés de transport. La SNTF a annoncé sur sa page Facebook une reprise «progressive» des dessertes dès aujourd'hui. La reprise intervient au lendemain de la décision annoncée par les pouvoirs publics d'autoriser les transports de voyageurs interwilayas, suspendus depuis mars dernier, pour cause de pandémie de coronavirus. Les usagers peuvent réserver leurs places dans les trains par Internet en cliquant sur ce lien renvoyant à l'application mobile de la SNTF. Cependant, la société des transports ferroviaires assure que la reprise se

fera dans «le strict respect du protocole sanitaire» mis en place et de façon graduelle.

Mesure de prévention oblige, l'entreprise ferroviaire entend, dans ce cadre, limiter le nombre de voyageurs à 640 personnes par train au maximum dans le cadre du protocole sanitaire, contre 1 400 en temps normal, affirmait dernièrement le directeur d'exploitation de l'entreprise, Abdelmalek Hamzaoui, annonçant, d'autre part, l'augmentation de la fréquence des trains en circulation (un train toutes les 15 minutes). L'heure du dernier train en marche sera fixé selon les horaires du couvre-feu sanitaire.

Procédures de nettoyage et de désinfection, port obligatoire du masque, disponibilité de gel hydro-alcoolique pour les voyageurs, désinfection systématique et régulière des wagons après chaque voyage : tout est prévu pour assurer au maximum la sécurité sanitaire des passagers.

A l'entrée de la gare déjà, l'entreprise compte mobiliser des agents qui seront chargés de faire respecter le protocole sanitaire (port obligatoire du masque, prise de la température des passagers et mise du gel-hydroalcoolique à leur disposition). Le protocole prévoit, au sein de la gare, une gestion organisée des flux de voyageurs par la mise en place de gèresfiles. Il s'agira également de sensibiliser les passagers, à travers la diffusion de

messages sonores et vidéos (en langues arabe, amazighe et française), sur la nécessité de respecter les mesures barrières et la distanciation entre les voyageurs (marquage au sol).

### Sogral : «Reprise du transport routier des voyageurs vers toutes les destinations»

Pour les transporteurs activant sur les liaisons inter-wilayas c'est le grand ouf de soulagement. Ils ont repris leurs activités depuis hier. Une décision très attendue par les professionnels après un arrêt qui dure depuis le mois de mars dernier, dans le cadre des mesures destinées à lutter contre la propagation du coronavirus. Ils peuvent donc enfin reprendre leur activité, mais seront soumis à un protocole strict.

La reprise du transport routier des voyageurs se fera de manière progressive, selon Youcef Tessa, P-DG de la Société de gestion et d'exploitation des gares routières d'Algérie (Sogral). «Pour revenir à la trajectoire d'avant, il faudra un peu de temps. Nous nous y sommes préparés. Le protocole sanitaire est mis en place et sera respecté d'une manière stricte. Toutes les gares routières de Sogral sont ouvertes au niveau national et le personnel est prêt à accueillir les voyageurs. La réservation pour les bus se fera

en fonction de ce qui est indiqué dans les instructions de la tutelle», a-t-il déclaré. «La reprise du transport routier des voyageurs se fera vers toutes les destinations à travers le territoire national», a-t-il souligné. La Sogral a, selon lui, profité de la période d'arrêt pour rénover certaines gares routières. Par mesure de sécurité, les bus et autocars ne pourront fonctionner qu'à 50 % de leurs capacités. Au niveau des guichets des gares routières, le nombre des tickets soumis à la vente sera donc limité pour chaque bus en fonction du nombre de places. Le gouvernement a plaidé pour «la multiplication des dessertes», autrement dit augmenter le nombre de bus et autocars pour répondre à la demande et permettre une meilleure application du protocole sanitaire mis en place pour lutter contre le Covid-19.

L'arrêt du mouvement du transport routier des voyageurs entre wilayas a été un coup dur pour la Sogral. «Nous avons perdu 75 % de notre chiffre d'affaires. Nous avons enregistré un déficit de 1,7 milliards de dinars à la fin décembre 2020. La reprise des activités va améliorer la situation financière de l'entreprise», a indiqué Youcef Tessa. Sogral gère 75 gares routières au niveau national. Durant l'année 2021, trois nouvelles gares seront ouvertes à Gharadaïa, Illizi et Mascara.

Louisa Ait Ramdane

Chutes de neige sur plusieurs régions

# Citoyens bloqués et routes difficilement praticables

■ En dépit des mises en garde des services de la Protection civile qui avaient appelé les citoyens à éviter les excursions en montagne durant le week-end passé, en raison du risque de glissements dus aux chutes de neige, un important trafic routier est enregistré depuis vendredi au niveau des différentes routes menant aux hauteurs de Chréa et de Tikjda, en raison de la forte affluence des citoyens vers ces lieux très prisés.

Par Thinhinene Khouchi

Les services de la Protection civile de la wilaya de Blida ont mobilisé trois équipes dans le but de prodiguer les soins aux familles bloquées par la neige au niveau des différentes routes et voies menant au mont Chréa, comme la route Tabainet reliant Chréa à la commune de Bouinan ainsi que la route nationale N° 37 reliant Chréa à Blida, marquées récemment par un trafic routier très dense en raison des fortes chutes de neige, a indiqué la direction de la wilaya. Les unités d'intervention de la Protection civile et les éléments de l'Armée nationale populaire, ainsi que les services des travaux publics, sont toujours mobilisés sur les lieux pour secourir les familles bloquées dans leurs véhicules sur les hauteurs de Chréa et débayer les routes obstruées par la neige. Un important trafic routier est enregistré depuis vendredi, au niveau des différentes routes menant au mont Chréa, en raison de la forte affluence des citoyens vers ce lieu très prisé. Dans un bulletin météorologique spécial, l'Office national de la météorologie avait annoncé, vendredi, des chutes de neige sur les reliefs du nord du pays dépassant les 900 à 1 000 mètres d'altitude et atteignant des altitudes plus basses de 700 à 800 mètres à partir de samedi (hier), citant Blida parmi les wilayas concernées. En outre, les fortes chutes de neige enregistrées vendredi dans l'après-midi sur les hauteurs de Tissemsilt ont rendu l'axe routier



Ph.D. R.

de la de RN 19 reliant la commune de Lazharria et les frontières de Chlef, difficilement praticable, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Des flocons de neige et la grêle ont occasionné de grandes difficultés du trafic sur la RN 19, notamment dans la région de Tamzleit située dans la commune de Lazharria, a précisé la même source. Des équipes composées d'éléments de la Protection civile et des services des travaux publics veillent à la facilitation de la circulation en utilisant des chasse-neige et du sel pour débayer les routes obstruées par la neige et apporter aide et assistance aux familles bloquées sur les lieux. Les mêmes services ont enregistré l'obstruction de la route menant vers le Parc national de Cèdre à Theniet El Had, à cause du cumul de neige, relevant également de grandes difficultés au niveau des itinéraires débouchant sur le même parc.

Selon la station météorologique régionale de Ain Bouchekef (Tiaret), la chute de neige sur les altitudes de Tissemsilt se poursuivra durant les prochaines 24H, et le mercure plongerait jusqu'à 2° C. Par ailleurs, à Tikjda, des dizaines d'automobilistes étaient bloqués vendredi par la neige ainsi que par d'intenses brumes qui couvraient le site et la route nationale n° 33, a-t-on constaté. Un énorme embouteillage s'est formé en fin d'après-midi avant que la route ne soit bloquée carrément par la neige. «La neige et l'intensité des brumes couvrant le site et la route ont bloqué la circulation», a expliqué le chargé de la communication de la Protection civile, le sous-lieutenant Abdat Youcef. Tout un dispositif de la Protection civile a été déployé depuis la matinée sur Tikjda pour apporter aide et assistance aux citoyens et automobilistes coincés sur le site en raison des chutes de neige.

«Le dispositif est sur place et est en train de travailler pour rouvrir la voie aux automobilistes», a assuré le sous-lieutenant Abdat. Tous les services de la Protection civile sont prêts à intervenir après avoir reçu un bulletin météorologique spécial (BMS). «Nos services sont prêts pour intervenir, et il y a un dispositif qui, d'ailleurs, est en pleine intervention à Tikjda, pour aider les personnes et automobilistes coincés par la neige», a-t-il encore souligné. Vendredi matin, des dizaines d'automobilistes et visiteurs ont afflué vers la station climatique de Tikjda. «Le nombre de visiteurs a doublé, notamment avec le nouvel an, où les familles et autres visiteurs veulent rompre avec la routine et le stress nés de la crise sanitaire», a indiqué le chargé de la communication du Centre national de sport et de loisir de Tikjda (CNSLT), Mohamed Ameziane Belkacemi.

T. K.

Tizi-Ouzou

## Plusieurs routes bloquées par la neige

Les chutes de neige enregistrées vendredi soir dans la wilaya de Tizi Ouzou sur les hauteurs dépassant les 900 mètres ont causé la fermeture à la circulation de pas moins de deux routes nationale et deux chemins de wilaya jusqu'en milieu de

l'après-midi d'hier samedi, selon un point de situation établi par les services de la Direction de wilaya des travaux publics. Il s'agit de la RN 15 à hauteur du col de Tirourda, la RN 30-B desservant la localité de Boghni à hauteur de Tala Guiléf, le che-

min de wilaya 09 au niveau du col de Chelata vers Iloula Oumalou et le CW 253 du col de Chellata vers la commune d'Illitène. Le mercure a sensiblement baissé durant la journée d'hier avec des températures ne dépassant pas les 5° C en haute

Kabylie. A noter que les chutes de neige devraient affecter les hauteurs ne dépassant pas les 700 mètres durant la nuit de samedi à dimanche, selon le bulletin d'alerte à la neige émis par les services de Météo Algérie.

Hamid M.

Transition écologique

## Un projet prioritaire pour le développement de l'économie verte

Le projet de transition écologique, initié par le ministère de l'Environnement, revêt un caractère prioritaire et fait l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre des efforts visant le développement de l'économie verte et l'entrepreneuriat environnemental à même de contribuer à la création de postes d'emplois et à la réalisation d'une valeur ajoutée à

l'économie nationale. «Depuis janvier 2020, le ministère de l'Environnement a intensifié son action pour la promotion et le développement de l'économie verte, sans perdre de vue ses missions de sensibilisation en coordination avec tous les autres secteurs ministériels et acteurs du de la société civile dans le but de forger un +éco-citoyen+»,

selon le bilan annuel 2020 parvenu à l'APS. Dans ce cadre, le ministère a accéléré l'actualisation de textes juridiques relatifs à ce domaine, notamment la loi 19-01 du 4 juin 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, ainsi que la création de filières spécialisées dans les activités de recyclage et de récupération. Dans le cadre de la pro-

motion de l'économie verte, l'année 2020 a vu le lancement de programmes de formation sanctionnés de certificats de qualification dans les métiers verts. Ainsi, 120 jeunes porteurs de projets ont été formés et accompagnés dans la concrétisation de leurs innovations sur le terrain, outre l'orientation des startups activant dans l'entrepreneuriat vert. K L

LA QUESTION DU JOUR

## Guerre des nerfs entre l'Iran et l'administration Trump

Suite de la page une

Autre détail à prendre en considération donnant à penser que la tension n'est peut-être pas aussi vive qu'il y paraît entre les deux pays. En effet, dans sa lettre à l'Agence Internationale de l'Energie atomique, dans laquelle il fait état de son intention de porter l'enrichissement à un niveau nettement supérieur à celui auquel il a droit conformément à l'accord de 2015, l'Iran s'est bien gardé de donner ne serait-ce qu'une indication sur le moment où il compte joindre l'acte à la parole. Pas plus que par ailleurs il n'a donné le sentiment de vouloir venger le général Soleimani dans le quart d'heure qui suit. Du côté américain aussi, le ton de la menace est peut-être plus destiné à empêcher l'Iran de commettre un acte inconsidéré, nécessitant en tant que tel des représailles concrètes, que l'indice d'une attaque réellement, sérieusement envisagée, et qui aurait été annulée à la dernière minute. Encore que des deux bords, ce soit l'administration Trump qui pourrait sembler plus disposée à créer l'incident, moins d'ailleurs en haine de l'Iran que sur des motifs de politique interne. Si Donald Trump avait réussi à obtenir un deuxième mandat, l'éventualité d'un nouvel embrasement du Golfe ne serait pas à écarter d'un revers de main. En revanche, on voit mal l'intérêt qu'il aurait à déclencher une guerre avec l'Iran à quelques jours de son départ de la Maison-Blanche, pour en faire cadeau à son successeur. Cette intention lui a été prêtée pourtant par bien des gens aux Etats-Unis. L'explication à l'acrimonie qui s'exprime aujourd'hui entre les deux bords est peut-être plus simple. L'administration Trump quitte la scène sans avoir obtenu de l'Iran qu'il retourne à la table des négociations en vue d'un accord se substituant à celui de 2015. Elle part donc sur un échec, ce qui ne dispose à l'amitié à l'égard de l'autre. Cet échec, l'Iran y voit une victoire remportée de haute lutte sur elle. C'est un peu comme s'il retournait le couteau dans la plaie en faisant part de son intention d'augmenter le taux d'enrichissement de l'uranium produit par lui. Mais une chose est de jouer à ce jeu consistant à mettre à rude épreuve les nerfs de l'adversaire, autre chose de se mettre réellement à dos les grandes puissances en passant outre une des limites au respect desquelles elles tiennent le plus.

M. H.

29 morts et 282 blessés en 48 heures

# Sous les flocons de neige, l'hécatombe routière

■ Vingt-neuf personnes ont perdu la vie et 282 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus durant les dernières 48 heures à travers plusieurs wilayas du pays, indique, hier, un bilan de la Protection civile.

Par Hocine G.

Le nombre le plus élevé de victimes a été enregistré dans la wilaya de Tamanrasset avec 21 personnes décédées, dont 12 enfants, et 10 autres blessées suite au renversement d'un véhicule utilitaire sur la RN 1, à 110 km d'Arak, dans la commune d'Aïn M'Guel (Tamanrasset), précise la même source.

Par ailleurs, une personne est décédée par asphyxie au monoxyde de carbone à l'intérieur de son domicile sis au lieu-dit Zone Chiha, dans la commune et daïra de Djebel Messaad, dans la wilaya de M'sila.

## Communication Belhimer valorise les efforts du secteur en 2020

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Amar Belhimer, a valorisé les efforts déployés par le secteur en 2020, notamment dans le traitement des contraintes imposées par la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19).

Dans un message de vœux aux travailleurs et fonctionnaires du ministère et du secteur à l'occasion de la nouvelle année 2021, M. Belhimer «a valorisé les efforts déployés par le secteur en 2020, notamment face aux contraintes imposées aux modes, rythme et relations de travail et de vie, par la pandémie de nouveau coronavirus, priant le Tout-Puissant de lever cette pandémie et de prémunir l'Algérie, et de venir en aide à tout un chacun pour l'accomplissement de ses missions pleinement».

R. N.

Quatre-vingt-deux autres personnes, incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bains à l'intérieur de leurs domiciles à travers plusieurs wilayas du territoire, ont reçu les soins de première urgence sur les lieux avant d'être évacuées vers les structures sanitaires par les éléments de la Protection civile.

Concernant les activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 38 opérations de sensibilisation à travers 10 wilayas (24 communes), rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement et les règles de distanciation physique, et 35 opérations de désinfection générale à travers 12 wilayas (18 communes).

H. G.



Ph.D. R.

## Produits pharmaceutiques Les missions et l'organisation de l'Agence nationale fixées

Un décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques a été publié au *Journal officiel* (N° 78).

Le présent décret exécutif datant du 19 décembre 2020 a pour but de fixer les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques qui participera également à la mise en œuvre de la politique nationale des produits pharmaceutiques.

Selon ce décret exécutif, l'Agence est chargée d'assurer la mission de l'enregistrement, de l'homologation et du contrôle des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

A ce titre, elle est chargée notamment de l'enregistrement des produits pharmaceutiques et de l'octroi de la décision d'enregistrement et de son renouvellement, et le cas échéant, de sa suspension, de son retrait, de sa cession et de son transfert, après avis de

la commission d'enregistrement des produits pharmaceutiques, selon la même source.

Le décret a également stipulé que l'Agence est également chargée du contrôle de la qualité et de l'expertise des produits pharmaceutiques et de contribuer à l'élaboration des stratégies de développement du secteur pharmaceutique.

Selon la même source l'Agence est chargée notamment de «saisir les autorités compétentes afin de prendre les mesures nécessaires visant à préserver la santé publique lorsqu'un produit pharmaceutique ou un dispositif médical présente ou est soupçonné de présenter un danger pour la santé humaine».

Elle a aussi l'autorité d'émettre un avis sur les autorisations temporaires d'utilisation (ATU) des médicaments non enregistrés et de contribuer à la définition des règles de bonnes pratiques de fabrication, de stockage, de distribution et de dispensation des

produits pharmaceutiques.

Elle est tenue, selon ce décret, de contribuer à l'établissement des nomenclatures des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux et à leur actualisation et de contribuer à l'élaboration de la liste des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux essentiels.

Il existe, parmi ses missions, sa contribution à l'élaboration du formulaire national des médicaments et de la pharmacopée ainsi que de délivrer l'attestation des prix des médicaments à l'enregistrement, une fois fixés par le Comité économique intersectoriel des médicaments.

L'Agence se doit également de participer à l'élaboration de la liste des médicaments remboursables par les organismes de sécurité sociale et de délivrer les autorisations préalables de promotion et de publicité des produits pharmaceutiques enregistrés en direction des professionnels de la santé.

Amine H.

## Micro-entreprises

# Une batterie de mesures prises pour promouvoir l'entrepreneuriat

Une batterie de mesures visant la promotion de l'entrepreneuriat et des micro-entreprises a été prise dans le cadre d'une nouvelle stratégie, dont la révision des aides et avantages accordés aux jeunes porteurs de projets, a indiqué, hier, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Micro-entreprise, Nassim Diafat.

Parmi ces mesures décidées par les pouvoirs publics figure la révision des conditions d'accès au dispositif d'appui et de développement de l'entrepreneuriat à travers la suppression de la condition de chômage, a indiqué le ministre délégué dans un entretien à l'APS.

A cela s'ajoute, cite encore M. Diafat, l'amendement des textes régissant l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) et le dispositif de création d'activité dont elle a la charge, en la remplaçant par «l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat».

Il est envisagé, dans le cadre de ces amendements, l'élargissement du dispo-

sitif aux salariés ou aux étudiants souhaitant se convertir en entrepreneurs et l'octroi du bénéfice des avantages accordés, au titre de l'extension des capacités de production, à d'autres promoteurs qui sont financés par d'autres mécanismes (artisans, promoteurs Angem, agriculteurs et autres détenteurs de registre du commerce).

Entre autres mesures incitatives à l'entrepreneuriat, M. Diafat a évoqué l'octroi d'un prêt non rémunéré supplémentaire (prêt crédit d'exploitation) pour permettre aux micro-entreprises de faire face aux difficultés de trésorerie lorsqu'elles accèdent aux marchés publics, alors que celles en difficulté pourront bénéficier d'un refinancement pour qu'elles puissent réhabiliter et relancer leurs activités.

En outre, le Fonds de garantie a été chargé d'apporter son soutien aux micro-entreprises en difficulté, notamment celles n'ayant pas les moyens pour réhabiliter leurs activités, à travers le rachat de leurs créances dues aux banques.

Le traitement des dossiers de ces

entreprises sera effectué selon les cas, puisque celui-ci peut aller jusqu'au recouvrement des dettes avec des délais étendus à l'effacement total des créances pour certaines catégories à l'instar des micro-entreprises sinistrées à cause des catastrophes naturelles, où le décès du promoteur, a expliqué M. Diafat.

## Création de zones d'activités dédiées aux micro-entreprises

Face à la contrainte rencontrée par les jeunes entrepreneurs en matière d'accès aux locaux, le ministre délégué a retenu deux options complémentaires comme mesure d'accompagnement devant permettre à ces entités de confirmer leurs compétences sur le terrain.

Il s'agit pour la première de la réservation et d'affectation de locaux de l'AADL et des OPGI au profit des jeunes promoteurs. Pour ce faire, une convention a été signée avec le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville en novembre 2020, visant notamment la réservation

d'une partie des marchés publics aux micro-entreprises et la mise à leur disposition des locaux de l'AADL et des OPGI, pour abriter leurs activités.

La deuxième option concerne la création de micro-zones d'activités spécialisées aménagées pour abriter les activités des micro-entreprises sous forme locative. Cela va permettre, selon M. Diafat, de surmonter le problème d'accès de ces entreprises aux locaux et d'assurer le regroupement d'activités complémentaires pour la création de chaînes de valeur, visant le développement de certains secteurs économiques.

L'élargissement du financement des micro-entreprises au mode de la finance islamique et au financement participatif, est également prévu dans le cadre de la nouvelle stratégie, qui prévoit aussi des programmes de formation en direction des porteurs de projets et promoteurs, en vue de les préparer au monde entrepreneurial et renforcer leurs capacités managériales.

Anis Gh.

Loi de finances 2021

# Une série de mesures en faveur de l'investissement et des exportations

■ La loi de finances 2021, signée jeudi à Alger par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, introduit une série de mesures législatives et fiscales visant la rationalisation des ressources budgétaires, l'élargissement de l'assiette fiscale, ainsi que l'amélioration du climat d'investissement et l'encouragement des exportations.



Par Salem K.

En matière d'importations, celles relatives aux collections en kits SKD et CKD seront, conformément à la LF, exemptées de droits de douane et de TVA lorsqu'elles sont destinées aux activités des établissements relevant du secteur économique de l'Armée nationale populaire (ANP), pour la production ou le montage de véhicules. La loi contient également plusieurs mesures permettant la généralisation progressive de la télé-déclaration fiscale sur les contribuables relevant du régime du

réel. Au profit des jeunes entrepreneurs et des exportateurs, la LF 2021 a introduit plusieurs mesures fiscales, en dépit des difficultés qui caractérisent la situation financière du pays, notamment avec la propagation de la pandémie de coronavirus et ses répercussions économiques. Il s'agit d'exonération des entreprises disposant du label «start-up» de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pour une durée de 2 années, à compter de la date d'obtention de leur label. Les équipements acquis par ces entreprises, entrant directement dans la réali-

sation de leurs projets d'investissement, seront exonérés également de la TVA et soumis à 5 % des droits de douane. Quant aux entreprises disposant du label «incubateur», elles seront exonérées de la TAP, de l'IBS ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) pour une durée de 2 années, à compter de la date d'obtention de leur label. La LF 2021 accorde, en outre, une réduction de l'impôt sur l'IBS pour une période de 5 ans, au profit des sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en Bourse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier. La réduction est égale au taux d'ouverture du capital social en Bourse. Par ailleurs, les

opérations d'exportation de biens et des services, «génératrices de devises», réalisées par les personnes physiques, bénéficient d'une exonération «permanente» en matière d'IRG. La nouvelle loi de finances prévoit l'exonération des bijoux artisanaux en argent de la TVA à l'exportation, en vue de permettre la préservation et la sauvegarde de ce patrimoine culturel séculaire et de promouvoir son exportation. Il est aussi décidé l'octroi d'une réfraction de 75 % sur le montant des opérations de vente au détail de l'essence sans plomb, gasoil, GPL/C et GNC, visant à encourager les opérateurs économiques à investir dans la commercialisation des carburants propres. Concernant les assurances, la LF 2021 prévoit la suspension de la taxe annuelle sur les véhicules automobiles et engins roulants, due à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance, prévue par les dispositions de la loi de finances 2020.

## Importations : un nouveau moyen de paiement

En outre, le paiement des opérations d'importation devra s'effectuer désormais au moyen d'un instrument de paiement dit «à terme» payable à 30 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises. Cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale et dont le paiement continuera à s'effectuer selon le mode «à vue». S'agissant des

facilitations accordées aux exportateurs, la LF 2021 comprend une mesure permettant de libérer la marchandise à l'exportation en cas de litiges susceptibles de naître après souscription de la déclaration en douane, et ce, afin d'éviter les retards dans le traitement des opérations à l'export et des coûts qui peuvent en découler. Pour ce qui est du cadrage macroéconomique, la loi de finances 2021 table sur une croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 4 %, une croissance hors hydrocarbures de 2,4 % et un taux d'inflation de 4,5 %. Les revenus des exportations pétrolières devraient augmenter à 23,21 milliards de dollars (USD) en 2021 sur la base d'un prix référentiel du baril de pétrole de 40 USD. Elle prévoit, par contre, une baisse de la valeur des marchandises importées dans le cadre de la rationalisation continue des importations, de 14,4 %, pour atteindre 28,21 milliards USD. S'agissant des dépenses budgétaires totales prévues, elles passent à 8 113,3 mds de DA en 2021 (+10 %). Le budget de fonctionnement prévu est de 5 314,5 mds DA (+11,8 %), alors que les dépenses d'équipements s'élèveront à 2 798,5 mds DA (+6,8 %). Les transferts sociaux du budget de l'Etat pour 2021 s'élèvent, quant à eux, à 1 929,35 milliards DA, soit une hausse de 81,58 milliards DA par rapport à 2020. Le déficit budgétaire prévu pour l'année 2021 devra augmenter à 13,57 % du PIB, contre 10,4 % au titre de la LFC 2020.

S. K.

## Economie mondiale post-Covid

### Des perspectives optimistes malgré des risques persistants

Les perspectives de l'économie mondiale post-Covid-19 sont optimistes, notamment pour les investisseurs, malgré des risques persistants, a indiqué la banque américaine JP Morgan dans son rapport quant aux perspectives économiques mondiales de 2021. Dans ce document, la banque américaine estime que les perspectives de l'économie mondiale pour la nouvelle année appellent à un optimisme malgré la persistance de certains risques, appelant les investisseurs à s'assurer d'*«avoir une stratégie d'investissement à long terme rigoureuse et cohérente avec les objectifs fixés»*. Selon le document, cet optimisme est soutenu par les vaccins contre le Covid-19 propulsant les marchés boursiers vers des sommets historiques.

«Néanmoins, la patience reste de mise. Le nombre de cas de Covid-19 augmente dans une bonne partie du monde et la distribution à grande échelle de vaccins est un défi de taille étant donné les contraintes logistiques», pondère la Banque, selon laquelle la suite de cette convalescence dépendra probablement de cinq grandes facteurs en 2021 : le

coronavirus, les politiques budgétaire et monétaire, l'inflation, la valorisation des actions et le dollar américain.

Concernant le virus, l'arrivée d'un vaccin ne constitue pas une condition préalable au retour de l'activité économique à son niveau antérieur à la pandémie dans certains secteurs et dans certaines zones géographiques, prévoit le document. S'agissant des politiques budgétaires et monétaires, l'effort de relance plus ou moins marqué, indique le rapport, se traduira par des résultats hétérogènes. De plus, la Banque table sur un léger regain d'inflation dans les 12 à 18 prochains mois à un peu moins de 2 % aux Etats-Unis et près de 1 % en Europe. Tandis que «les valorisations des actions élevées peuvent sembler justifiées», estime-t-elle. Concernant le dollar, JP Morgan prévoit une probable poursuite de sa dépréciation en 2021 «mais guère plus par rapport aux niveaux actuels». En cause, les capitaux ayant trouvé refuge aux Etats-Unis et qui devraient en sortir, en quête d'opportunités offrant un rendement plus élevé à la mesure que la reprise de l'économie mondiale se poursuivra. Par ailleurs, JP

Morgan met en garde contre trois grands risques pour les marchés (en plus du coronavirus) : un soutien de l'Etat insuffisant, une «*guerre froide technologique*» entre les Etats-Unis et la Chine et certains foyers de tensions géopolitiques. Pour investir en 2021, le document propose un plan articulé autour de trois thèmes : gérer la volatilité, trouver du rendement et saisir les opportunités créées par des tendances lourdes telles que la transformation numérique, l'innovation en matière de santé et le développement durable. Ce plan prend en considération les évolutions de l'environnement économique mondiale de la nouvelle année. Un environnement, note le rapport, marqué par la poursuite du rétablissement de l'économie mondiale après la pandémie de coronavirus, la hausse du PIB dans certains pays d'Asie et aux Etats-Unis, dépassant son niveau antérieur à la pandémie «*tandis que l'Europe et l'Amérique latine restent à la traîne*». La Chine ayant déjà comblé sa perte de PIB. «*Si les taux d'intérêt devraient augmenter légèrement à mesure que l'économie se rétablira, ils continueront sans doute de flirter avec leurs plus*

*bas historiques*», souligne encore la Banque, ajoutant que des risques sont susceptibles de contredire l'ensemble de ces prévisions tels qu'un malaise économique engendré par un échec des mesures d'endiguement du coronavirus, un effort de relance insuffisant des gouvernements et des banques centrales, une guerre technologique entre les Etats-Unis et la Chine et des tensions géopolitiques.

Concernant la reprise économique selon les régions du monde, JP Morgan estime qu'en Asie l'épidémie a été relativement bien maîtrisée, y jugeant «*l'intervention correcte pour soutenir la reprise*». En Europe, le rapport note la modestie de la relance sur le vieux continent où l'épidémie reste «*mal maîtrisée*», tout comme en Amérique latine où la relance reste inégale. Aux Etats-Unis, le manque de maîtrise de la pandémie exige, selon la Banque, une relance vigoureuse. En outre, la Banque rappelle que durant cette pandémie, 3,5 millions d'emplois ont été détruits à travers le monde seulement dans les secteurs des loisirs et de l'hôtellerie/restauration.

Sara B./R. E.

Mohamed Oulhaci

# La situation sanitaire du plasticien s'aggrave de plus en plus

■ Un de nos grands plasticiens souffre depuis quelque temps d'une maladie qui connaît de graves complications. Il s'agit de Mohamed Oulhaci dont le monde de l'art reconnaît son empreinte particulière, sa créativité et sa générosité artistique. Une situation financière délicate, aggravée par la pandémie de Covid-19, a malheureusement compliqué la vie de l'artiste, «contraint de confier son état à une structure relevant du secteur privé qu'il est dans l'incapacité de payer», expliquent ses proches.

Par Abila Selles

La santé du plasticien Mohamed Oulhaci s'aggrave. Malade depuis quelque temps, sa situation s'est détériorée ces derniers temps. L'artiste souffre aujourd'hui d'un problème de santé dû à une amputation qu'il a subi dans son enfance. Il y a aussi la situation financière qui complique de plus en plus la vie de cet artiste peintre actif depuis les années 1970 sur la scène culturelle algérienne. Sa situation

s'est aggravée par la pandémie de Covid-19 et un marché de l'art à l'arrêt et il n'a plus de quoi financer une prise en charge sanitaire dans une clinique privée.

Connu pour ses peintures célébrant le trait et la couleur et suggérant la forme, le plasticien Mohamed Oulhaci souffre aujourd'hui d'une grave complication de son état de santé et se retrouve entre une santé fragile et une situation financière délicate, a-t-on appris auprès de ses proches.

Sa situation financière, devenue de plus en plus fragile par un marché de l'art embryonnaire et à l'arrêt vu les circonstances sanitaires (covid-19), le met dans l'incapacité de payer une intervention chirurgicale et le renouvellement de sa prothèse.

Après plusieurs tentatives «infructueuses auprès des établissements publics de santé compétents», Mohamed Oulhaci s'est vu «contraint de confier son état à une structure relevant du

secteur privé qu'il est dans l'incapacité de payer», expliquent ses proches.

Selon ces derniers, l'artiste a aujourd'hui besoin d'une «prise en charge médicale en Algérie vu que son activité est complètement à l'arrêt depuis près d'une année». Né en 1943 dans un village à la frontière algéro-marocaine, Mohamed Oulhaci a été enseignant au lendemain du recouvrement de l'indépendance de l'Algérie dans la ville d'Oran avant d'intégrer pour une année l'Ecole des beaux-arts.

En 1966, il s'installe à Alger où il travaille dans les arts graphiques avant d'exposer ses œuvres pour la première fois en 1970 à la salle El Mouggar et rejoindre l'Union nationale des artistes peintre (Unap).

Depuis 1975, Mohamed Oulhaci vit et travaille à Mostaganem où il s'est complètement consacré à la peinture.

A. S.



Décès

## Carlos do Carmo, légende du fado, est mort

**LE PORTUGAIS** Carlos do Carmo, un des plus renommés chanteurs de fado, considéré comme «la voix de Lisbonne», est décédé ce vendredi 1<sup>er</sup> janvier à l'âge de 81 ans et a aussitôt reçu une série d'hommages de la scène musicale et des dirigeants de son pays. «C'est avec une extrême consternation et une douleur profonde que le gouvernement a appris la mort de Carlos do Carmo et a décidé de décréter une journée de deuil national qui sera observée lundi prochain», a indiqué le cabinet du Premier ministre, Antonio Costa, dans un communiqué. «Sa connaissance directe du fado populaire, liée à la sophistication d'un mélomane qui suivait la musique du monde, aussi bien que son style limpide, lui ont permis d'obtenir la reconnaissance du public et de la critique dès le premier disque qu'il a enregistré dans les années 1960», a réagi le président de la République, Marcelo Rebelo de Sousa.

Récompensé en 2014 d'un Latin Grammy Award pour l'ensemble de sa carrière, Carlos do Carmo s'était produit dans les plus grandes scènes européennes, comme l'Olympia de Paris, le Royal Albert Hall de Londres ou l'opéra de Francfort.

L'encyclopédie de musique portugaise du XX<sup>e</sup> siècle le décrit comme «une des plus grandes références du fado», soulignant l'importance d'un nouveau style inauguré avec son album de 1977 «Um homem na cidade» («Un homme dans la ville»). «Il a été la voix de la ville et celle-ci ne l'oublie pas», a réagi le maire de Lisbonne, Fernando Medina, après l'annonce de la mort du chanteur, né le 21 décembre 1939 dans la capitale portugaise.

R. I.

Décès

## Le poète et parolier Kaddour Frah n'est plus

Le poète et parolier Kaddour Frah, auteur notamment du texte de la chanson mythique «Ech'Chemâa» (la bougie) interprétée par le regretté Kamel Messaoudi, est décédé vendredi à Alger à l'âge de 59 ans, d'une crise cardiaque, a-t-on appris auprès de ses proches.

Sollicité par des artistes de renom, à l'instar de Fella Ababsa, Radia Manel, Kamel El Kobbi (fils

de Abderrahmane el Kobbi) et Naima Dziriya, pour qui il avait notamment écrit «Loukan dja yet-kellem qalbi» (largement reprise), Kaddour Frah, poète à la plume qui se tenait toujours au seuil de l'être, était, selon tous ceux qui l'ont connu, «modeste et discret». Avec le regretté Kamel Messaoudi (1961-1998), son ami d'enfance, il avait signé plusieurs titres dont «Saber el kiya», «Ech'Chemâa» et coécrit

bien d'autres, à l'exemple de, «Ana wenti ya gitara» et «Ossobri ya lebniya».

Artiste de la verve du grand maître de la chanson chaâbia Mohamed El Badji (1933-2003) qu'il aimait côtoyer, Kaddour Frah puisait son inspiration de «la rue et en écoutant les gens», avait-il déclarait lors d'une interview.

Le défunt comptait à son actif plusieurs textes de chansons à

succès, comme, «Lah biba mimti», «Ya ness» et cinq titres sur les six composant l'album «Yadra» du chanteur El Hadi Tafzi dans le genre chaâbi, ainsi que d'autres dans le style Hawzi qu'il avait écrit pour Amir Aïssou.

Kaddour Frah a été inhumé hier après-midi au cimetière de Beni Messous, à Alger, en présence de ses proches et d'amis.

L. B.

Fresques murales et graffiti

## Hommage aux clubs et héros de la Révolution

Des fresques murales et graffiti richement colorés ornent de plus en plus les murs de plusieurs quartiers d'Alger, réalisés de main de maître par de jeunes artistes-peintres dont des membres de groupes d'«ultras». C'est une manière pour exprimer leur amour pour leur club de football préféré ou rendre hommage aux héros de la Révolution algérienne.

C'est au célèbre quartier populaire de Bab El Oued qu'ont été réalisées les premières fresques murales, dédiées par des fans de foot à leur club préféré. L'une des fresques les plus remarquées, au niveau de ce quartier mythique, est celle dédiée par le groupe «Ouled El-Bahdja» à l'ex-défenseur international de l'USMA dans les années 1970, le défunt Djamel Keddou.

Les fresques murales des Usmistes d'Alger glorifient, par ailleurs, des personnalités et artistes qui ont marqué l'histoire du club : anciens dirigeants, joueurs ou des «Chouyoukhs» du chant Echaabi, à l'image

de Hadj M'hamed El Anka (1907-1978) pour qui une fresque a été réalisée à La Casbah, El Hadj El Hachemi Guerouabi (1938-2006) fervent supporter de l'USMA qui a exprimé son amour pour le club de Soustara, aussi bien à partir des gradins du stade Bologhine que sur les scènes artistiques. Dans le camp rival, celui des Mouloudéens, le maître du Chaabi, El Anka, son portrait, réalisé sur des «tifo», n'est d'ailleurs pas passé inaperçu dans les tribunes du stade 5-Juillet lors des derbies MCA-USMA.

Le «Street art» a également mis en valeur, sur des fresques murales, une autre icône du chaabi, Amar Ezzahi (1941-2016), un chanteur particulièrement apprécié par les jeunes, et que les supporters des deux clubs algérois se disputent, jusqu'à présent, l'appartenance. Dans leur fief, les supporters du MCA, à travers leurs groupes «Ultras», notamment «Green Corsairs» et «Twelfth player», ont orné les murs et murailles de portraits du Chahid et héros de La Casbah, Ali La Pointe

(1930-1957), symbolisant la bataille d'Alger et le sacrifice du jeune révolutionnaire algérien.

D'autres graffiti mettent en relief le sigle du MCA sur fond de couleurs vert et rouge, orné d'un croissant lunaire et le chiffre 1921, celui de l'année de création du club. Par la suite, la fièvre du graffiti a gagné d'autres grands quartiers de la capitale, où foisonnent les amoureux du ballon rond, tels que Belouizdad, Kouba, El-Biar, Hussein-Dey et El-Harrach. Un des plus talentueux artistes-tagilleurs de Bab El-Oued, Rochdi Lergam, a expliqué à l'APS que c'est le quotidien des jeunes des quartiers populaires qui l'a poussé à s'exprimer à travers ces fresques murales.

Le «Hirak» a été aussi une source d'inspiration pour pas mal de jeunes, tel est le cas du groupe «Street art Battalion» de Jijel qui espère apporter un «changement positif» par ses dessins.

F. H.



États-Unis

# Claque inédite pour Trump au Congrès, qui balaie son veto sur le budget de la Défense

■ Le Congrès américain a infligé vendredi une humiliation inédite à Donald Trump en contournant, à une très large majorité, son veto à l'énorme budget de la Défense.

Par Mourad M.

La majorité des élus républicains ont joint leur voix aux démocrates, défiant leur chef au crépuscule de son mandat, pour adopter ce budget de 740 milliards de dollars.

En quatre ans à la Maison-Blanche, Donald Trump a utilisé à neuf reprises son droit de veto contre des textes adoptés dans les deux chambres. Jusqu'ici, le Congrès n'avait jamais réussi à atteindre la majorité des deux tiers nécessaire pour l'outrepasser.

ser.

Lors d'une séance exceptionnelle en ce 1<sup>er</sup> janvier, le Sénat y est parvenu avec 81 voix pour et 13 contre. Comme la Chambre des représentants avait fait de même lundi, le texte est définitivement adopté.

«Pathétique», «ni juste, ni intelligent» : le président sortant a violemment critiqué, dans un tweet, «le Sénat républicain». Dans la foulée, comme en représentations, il a appliqué un nouveau veto à une loi régulant la pêche au filet.

Cette claque intervient alors

que les élus républicains sont de plus en plus nombreux à reconnaître la défaite de Donald Trump à la présidentielle du 3 novembre, qu'il ne concède toujours pas lui-même.

Irrité par leur attitude, le milliardaire avait déjà dénoncé en début de semaine un «leadership républicain faible et fatigué».

Malgré ces attaques, le chef des sénateurs républicains Mitch McConnell n'a pas cédé. Vendredi, à l'ouverture des débats, il a appelé ses troupes à «assumer leurs responsabilités» envers le Pentagone.

«Il s'agit d'assurer que nous restions dans la course face à nos concurrents comme la Russie et la Chine», a-t-il plaidé. «C'est aussi l'occasion de rappeler à nos soldats et à leurs familles qu'ils ont notre soutien».

Fruit de longues négociations, le texte prévoit notamment une hausse de 3 % des salaires du personnel de la Défense.

Comme il est de coutume depuis plus d'un demi-siècle, il avait été adopté début décembre à des majorités écrasantes par la Chambre, à majorité démocrate, et le Sénat, contrôlé par les républicains. Mais Donald Trump avait annoncé le 23 décembre qu'il y mettrait son veto, provoquant la consternation jusque dans son camp.

Il avait jugé le texte trop favorable à la Chine et s'était élevé contre la possibilité de renommer des bases militaires honorant des généraux confédérés, qui ont combattu en défense de



PH. D. B. R.

l'esclavage durant la guerre de Sécession (1861-1865).

Il lui reprochait également de ne pas inclure l'abolition d'une loi, dite «article 230», protégeant le statut juridique des réseaux sociaux, qu'il accuse d'être biaisés contre lui. Le texte contrecarre aussi le projet de Donald Trump de réduire la présence militaire américaine en Allemagne, en imposant un délai d'au moins 120 jours avant une telle mesure, si bien qu'aucun retrait américain ne pourrait intervenir avant la prise de fonctions de son successeur Joe Biden le 20 janvier. Donald Trump, qui s'est toujours présenté comme un roi de la négociation, a subi vendredi un autre revers. Il n'est pas parvenu à convaincre Mitch McConnell de présenter, dans un vote, sa demande de porter à 2 000 dollars le montant d'une aide aux foyers américains, aujourd'hui fixée à 600 dollars, destinée à amortir l'impact éco-

nomique de la pandémie. Sa proposition avait pourtant reçu le soutien des démocrates, qui ont insisté vendredi pour la soumettre au vote. Mais M. McConnell a jugé qu'il s'agissait de «socialisme pour riches», puisque le chèque ira aussi «à des foyers qui n'ont pas perdu d'emploi ou de revenu». Concentré sur sa croisade post-électorale, Donald Trump a toutefois surtout tweeté vendredi pour inviter ses partisans à manifester le 6 janvier à Washington, quand le Congrès entérinera sa défaite face à Joe Biden. «Nous avons LARGEMENT gagné !», a-t-il écrit en promettant qu'«une grande quantité de preuves» seraient présentées lors de ce rassemblement.

Pour l'heure, ces «preuves massives» régulièrement promises n'ont jamais été rendues publiques et les tribunaux ont systématiquement rejetés les recours du président. M. M.



## Commentaire

Circulation

Par Fouzia Mahmoudi

C'est après près de cinquante ans passés dans le giron de l'Union européenne que le Royaume-Uni entame une nouvelle ère après la sortie finalisée des Britanniques de l'UE, le 31 décembre dernier. Défenseur forcené de la sortie de son pays des institutions européennes, le Premier ministre Boris Johnson a promis, dans le «Daily Telegraph», «une année de changement et d'espoir», quatre ans et demi après le référendum qui a déchiré le Royaume-Uni, vantant l'accord de libre-échange qu'il a conclu juste avant Noël avec Bruxelles. Officiel depuis fin janvier 2020 mais prenant corps jeudi soir avec l'abandon des règles européennes à l'issue des onze mois de la période de transition, le Brexit offrira des «opportunités pour transformer le pays», selon lui. Dans les transports, quelques jours au moins seront nécessaires pour faire un premier état des lieux des conséquences de la sortie du marché unique et de l'union douanière, car entre jour férié et pandémie, ce vendredi, le calme règne. Vendredi, le trafic autour du port anglais de Douvres s'est fait sans vagues, sans les encombrements tant redoutés avec l'entrée en vigueur de nouvelles formalités des deux côtés de la Manche. Près de 200 camions ont aussi emprunté le tunnel sous la Manche dans la nuit, «sans aucun problème» malgré le rétablissement de formalités douanières, selon son exploitant Getlink. Si l'accord commercial conclu in extremis avec Bruxelles ne prévoit ni quotas ni droits de douane et évite un «no deal» dévastateur, le bouleversement est réel. La libre circulation des biens et des personnes pour passer sans entrave la frontière a cessé, sauf entre l'Espagne et l'enclave britannique de Gibraltar, ainsi qu'entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande. Malgré ces nouvelles contraintes avec le principal marché du Royaume-Uni, le conservateur Boris Johnson a fait miroiter à ses compatriotes une nouvelle ère pleine de promesses et une place renforcée dans le monde pour son pays, comme champion du libre-échange. Avec la présidence du G7 et l'organisation de la grande conférence sur le climat COP26 cette année, 2021 sera «une année très importante pour le rayonnement du Royaume-Uni», a-t-il assuré sur Twitter. Londres a déjà signé des accords commerciaux avec une soixantaine de pays, dont le Japon, mais le compromis tant convoité avec les Etats-Unis pourrait buter sur le départ de Donald Trump, Brexit convaincu contrairement à son successeur à la Maison-Blanche, Joe Biden. Dans l'immédiat, c'est un pays gravement endeuillé par la pandémie, plus de 73 500 morts, l'un des pires bilans en Europe, et frappé par sa pire crise économique en trois siècles qui a quitté l'orbite européenne. Boris Johnson doit aussi tourner la page d'une saga orageuse qui lui a permis de conquérir le pouvoir, mais a déchiré les Britanniques. L'unité du Royaume est fissurée, en particulier du côté de l'Écosse qui a voté à une large majorité pour rester dans l'UE et clame de plus en plus fort son désir d'indépendance et d'Europe. La reprise de l'activité à plein régime la semaine prochaine laisse augurer des perturbations autour des ports en raison des nouvelles formalités qui risquent de ralentir la circulation et allonger les files de camions. Contrairement à l'UE, le gouvernement britannique a décidé de mettre en œuvre graduellement les contrôles douaniers. Ils ne concerneront toutes les marchandises qu'à partir de juillet. Reste à voir si ce bon fonctionnement du début se maintiendra sur le long terme et si les Britanniques trouveront leur compte dans les nouvelles règles qui vont régir leurs vies lorsqu'ils souhaiteront interagir avec le reste de l'Europe. Après tout, pour les tenants du Brexit, quelques minutes perdues dans des contrôles d'identité sont peu de choses comparées à l'indépendance prise vis-à-vis des «étouffantes», et ô combien intrusives, institutions européennes.

F. M.

Pérou

## Le gouvernement veut calmer la colère des salariés agricoles

Le gouvernement péruvien a lancé vendredi un dialogue avec les représentants des salariés agricoles qui ont manifesté pendant tout le mois de décembre pour obtenir une hausse de leurs salaires.

Fin décembre, des centaines de travailleurs ont bloqué une importante route du nord du Pérou pour appuyer leurs revendications. Au cours d'affrontements entre manifestants et policiers, trois civils ont été tués. Après deux jours de barrages et de heurts, la route Panaméricaine a été débloquée et elle reste surveillée par la police.

Le Conseil des ministres a annoncé vendredi sur Twitter qu'une «commission de dialogue» avait commencé ses travaux à Trujillo, une ville du nord-ouest du Pérou, chef-lieu de la région de La Libertad, à environ 500 kilomètres au nord de Lima.

Les ministres du Travail, du Développement agricole et du Commerce extérieur, ainsi que le

gouverneur de La Libertad, ont eu des discussions avec des représentants des salariés et des parlementaires locaux.

Après sept heures de discussions, les participants ont décidé d'élaborer, dans un délai de 45 jours, une modification de la loi agraire adoptée mardi par le Parlement. Cette loi, qui a suscité la colère des travailleurs agricoles, a été officialisée par sa publication jeudi au *Journal officiel*. Le ministre du Travail, Javier Palacios, a annoncé que les discussions allaient se poursuivre pendant le week-end. «Nous appelons les représentants des travailleurs (agricoles) au niveau national à discuter de la modification de la loi agraire», a-t-il dit.

L'ouverture d'un dialogue national avait été proposée jeudi par le Président péruvien Francisco Sagasti pour sortir de l'enchaînement des manifestations et de la répression policière. M. Sagasti avait implicitement reconnu que la loi agraire approuvée par le Parlement était

un échec, car «elle ne satisfait aucune des parties impliquées».

Il avait donc annoncé la convocation de discussions «pour débattre de l'avenir du secteur de l'agriculture et de l'élevage et d'autres mesures».

La répression policière contre les barrages de la route Panaméricaine a provoqué la mort de trois civils dont un mineur, selon les autorités.

Le ministère de la Santé a déclaré vendredi qu'en outre 36 policiers et 9 travailleurs avaient été blessés. D'autres sources avaient fait état jeudi de 28 blessés parmi les travailleurs et 15 parmi les forces de l'ordre.

Lors des incidents, 45 travailleurs ont été arrêtés, selon les autorités.

Les manifestants réclamaient que les entreprises agricoles exportatrices augmentent leur salaire quotidien en le faisant passer de 11 à 18 dollars. Mais la loi adoptée prévoit un salaire quotidien de 48 soles, soit 13 dollars.

Covid-19

# La Tunisie achève 2020 avec un bilan de 140 557 cas confirmés et 4 730 décès

■ Avec 1 417 nouvelles infections journalières, la Tunisie parachève l'année 2020 avec un total épidémiologique de 140 557 cas confirmés de Covid-19, a annoncé, vendredi, le ministère tunisien de la Santé.

Par Moncef Gh.

Dans son dernier bilan épidémiologique de l'année 2020, le ministère fait état de 4 730 cas de décès dus au nouveau coronavirus, dont 54 décès durant les dernières 24 heures de l'an écoulé.

Depuis le 2 mars 2020, la Tunisie a pu effectuer 620 308 tests de dépistage, dont 4 538 analyses virologiques en 24 heures.

Le bilan global du ministère tunisien de la Santé compte 105 499 cas de guérison ainsi que 6 934 patients hospitalisés.

A la date du 31 décembre, quelque 1 535 patients sont encore hospitalisés, dont 329 admis aux services de réanimation et 125 autres soumis à la respiration artificielle.

A noter que les autorités sanitaires ont récemment décidé de prolonger la mise en vigueur d'une panoplie de mesures barrières contre la propagation du Covid-19 jusqu'au 15 janvier, notamment le couvre-feu nocturne, l'interdiction de la circulation interprovinciale (sauf pour les

cas d'urgence) outre la fermeture des cafés et restaurants à partir de 19h00 (heure locale), l'interdiction des rassemblements et l'obligation du port de masque.

La Tunisie avait, rappelle l'agence TAP, confirmé avoir réservé 2 millions de doses de vaccin anti-coronavirus dont la livraison est prévue à partir du deuxième trimestre de 2021.

## Bilan du 31 décembre: 1 417 nouvelles contaminations et 54 décès

Pas moins de 1 417 nouvelles contaminations par le coronavirus ont été enregistrées le 31 décembre 2020 jusqu'à 23h00 et ce, sur 3 538 analyses effectuées, selon le dernier bilan du ministère de la Santé publié vendredi soir.

Le nombre de personnes qui ont succombé au virus est passé à 4 730 morts après le recensement, à la même date, de 54 nouveaux décès. Les dernières mises à jour publiées par le ministère de la Santé font état de 105 499 cas de guérison sur 140 557 personnes porteuses du virus. Le nombre de patients



hospitalisés s'élève actuellement à 6 934 personnes, dont 329 malades se trouvent en soins intensifs et 125 placés sous res-

piration artificielle et ce, dans des établissements de santé des deux secteurs, public et privé. Le premier cas d'infection par le

Covid-19 a été enregistré en Tunisie le 2 mars 2020.

M. Gh.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAIRA DE MAATKAS  
COMMUNE DE MAATKAS

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91/254 du 27 juillet 1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi 90-25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière : M. Saadi Belaid, né le 28.05.1993 à Boghni a formulé une demande dans laquelle il confirme sa prise de possession d'une parcelle de terrain dénommée Assamar, sise au village Ighil Aouene, commune et daïra de Maatkas, wilaya de Tizi Ouzou, d'une superficie de 705,00 m<sup>2</sup>, limitée dans son ensemble :

Au nord : Par route communale  
Au sud : Par Pté Si Guesmi Si Abdouur et Saadi Ahmed A l'est : Par Pté Si Guesmi Si Abdouur  
A l'ouest : Par Pté Saadi Said et un passage familial séparant de la Pté Saadi Said

A cet effet, toute personne désirant s'opposer à l'établissement dudit certificat de possession est priée de saisir l'APC de Maatkas par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de parution dans les quotidiens nationaux.

REF01/01/21 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAIRA DE MAATKAS  
COMMUNE DE MAATKAS

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91/254 du 27 juillet 1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi 90-25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière : M. Kacel Sofiane, né le 07.09.1981 à Boghni a formulé une demande dans laquelle il confirme sa prise de possession d'une parcelle de terrain dénommée «Thamazirith Ougoumadh», d'une superficie de 619,00 m<sup>2</sup>, sise à Ait Larbi, limitée dans son ensemble :

Au nord-est : Par la propriété Kacel Hamid et Ali ben Amar Au nord-ouest : Par la propriété héritiers Kacel Mohamed Ameziane  
Au sud-est : Par un accès (domaine public hydraulique) et un talweg le séparant de la prt Kacel Arezki  
Au sud-ouest : Par la propriété Kacel Sifax

A cet effet, toute personne désirant s'opposer à l'établissement dudit certificat de possession est priée de saisir l'APC de Maatkas par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de parution dans les quotidiens nationaux.

REF02/01/21 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAIRA DE MAATKAS  
COMMUNE DE MAATKAS

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91/254 du 27 juillet 1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi 90-25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière : M. Akil Ahmed, né le 23.03.1948 à Ait-Ahmed a formulé une demande dans laquelle il confirme sa prise de possession d'une parcelle de terrain dénommée «Amalou», d'une superficie de 202,00 m<sup>2</sup>, sise à Ait-Ahmed-Ifrek, limitée dans son ensemble :

Au nord : Par un complément de terrain de M. Akil Ahmed  
Au sud : Par une route  
A l'ouest : Par un complément de terrain de M. Akil Ahmed  
A l'est : Par la propriété de M. Saadi Mohammed

A cet effet, toute personne désirant s'opposer à l'établissement dudit certificat de possession est priée de saisir l'APC de Maatkas par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de parution dans les quotidiens nationaux.

REF03/01/21 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU  
DAIRA DE MAATKAS  
COMMUNE DE MAATKAS

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE POSSESSION

En application du décret exécutif n° 91/254 du 27 juillet 1991, fixant les modalités d'établissement et de délivrance du certificat de possession institué par l'article 39 de la loi 90-25 du 18 novembre 1990, portant orientation foncière : M. Kacel Sifax, né le 29.10.1985 à Boghni a formulé une demande dans laquelle il confirme sa prise de possession d'une parcelle de terrain dénommée «Thamazirith Ougoumadh», d'une superficie de 619,00 m<sup>2</sup>, sise à Berkouka (Ait Larbi).

Au nord-est : Par propriété Kacel Sofiane  
Au sud-est : Par accès (Domaine public hydraulique) et un talweg le séparant de la Pté Kacel Arezki  
Au sud-ouest : Par un sentier le séparant de la Pté Kacem Boussad ben Said  
Au nord-ouest : Par propriété héritiers Kacel Mohammed Ameziane

A cet effet, toute personne désirant s'opposer à l'établissement dudit certificat de possession est priée de saisir l'APC de Maatkas par écrit dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de parution dans les quotidiens nationaux.

REF04/01/21 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
WILAYA DE TIZI OUZOU - DAIRA DE MEKLA  
COMMUNE DE MEKLA

### AVIS PORTANT ETABLISSEMENT D'UN CERTIFICAT DE POSSESSION :

Dans le cadre des dispositions du décret exécutif n° 91-254 du 27/07/1991 fixant les modalités d'établissement du certificat de possession institué par l'article 39 de loi n° 90/25 du 18/11/1990 portant l'orientation foncière, Monsieur Youssi Ahmed a déposé le 17.12.2020 un dossier de certificat de possession pour une parcelle de terrain sise au village Djemaa Saharidj, commune de Mekla, au lieudit : «Thala Lhenni», commune de Mekla, d'une superficie totale de 2 527,00 m<sup>2</sup>, limité comme suit :

Au nord : Par la propriété Belabid Mokrane, celle des consorts Haddadi et celle des consorts Belkhir  
Au sud : La propriété des consorts Youssi, celle des consorts Chebah, celle des consorts Messad et celle des consorts Bouizgarene  
A l'ouest : Un chemin communal le séparant de la propriété des consorts Boukhtouche et celle des consorts Sahnoune  
A l'est : Une piste le séparant de la propriété Haddadi Ouidir et de celle de Hedar Djamel

A cet effet, pour toutes oppositions, les personnes intéressées sont priées de formuler une requête à Monsieur le président de l'APC de Mekla, service urbanisme et de la construction dans un délai de deux (02) mois à compter de la publication du présent avis sur la presse.

Ref.181/12/20 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021

ETUDE NOTARIALE DE MAITRE ABDELAZIZ KHALIDA  
SISE A TIZI OUZOU - CITE 62 LOGTS, BT B2,  
N 21 - DRAA BEN KHEDDA

Au terme d'un acte reçu en notre étude en date du 30.12.2020 et sera enregistré à Tizi Ouzou, a été modifié le statut de la EURL BEST SELLER CONSTRUCTION, représentée par le gérant M. Si Chaib Sid Ahmed ben Si Abdellah, la modification porte sur le nouveau siège qui est local n°08, situé au premier étage d'un construction édifiée à l'ilot central n°01 à Draa Ben Khedda, commune Draa Ben Khedda, wilaya Tizi Ouzou. Et l'extension d'activité de ladite société par le rajout des activités suivantes : code d'activité 109103 Fabrication industrielle de produits en béton, autre qu'agglomérés, code d'activité 109106 Préparation d'éléments en béton et fabrication du béton prêt à l'emploi, code d'activité 603007 Location d'engins et matériels pour le bâtiment et travaux publics, code d'activité 616001 Entreprise de coulage de béton, code d'activité 604105 Transport de marchandises, les autres articles de statut restent inchangés. Deux (02) copies de statut seront déposées au registre de commerce régional.

Pour insertion, le notaire

Ref.182/12/20 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021

ETUDE NOTARIALE DE MAITRE DEHBI ABDELKADER  
02, RUE DES FRERES BELHADJ - IMMEUBLE HAMA-  
DOU, CNE, DAIRA ET WILAYA DE TIZI-OUZOU

DENOMINATION : «SARL ORBIS STATIONERY»  
SIEGE SOCIAL : Local N°14, Centre commercial Blibek, rez-de-chaussée, 64, rue Khodja Khaled - Tizi Ouzou, Cne, daïra et wilaya de Tizi Ouzou. - CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DA - Durée : 99 ans - Gérant : M. Blibek Hocine - R.C N° 15/00-0049285 B 14 du 29/02/2016

DISSOLUTION ANTICIPEE D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au terme d'un acte dressé en l'étude le 30/12/2020, les associés de ladite SARL ont décidé de la dissolution de la société sus-citée à compter de la date du 24/12/2020. M. Blibek Hocine ben Mohammed Arezki a été désigné liquidateur de ladite SARL. Deux expéditions seront déposées au CNRC de Tizi-Ouzou.

Pour avis, le notaire

Ref.183/12/20 — Le Jour d'Algérie - N° 5264 - Dimanche 3 janvier 2021





Leicester City  
**Al-Shabab entame les négociations pour Slimani**

La formation d'Al-Shabab (Div.1 saoudienne de football), a entamé les négociations avec Leicester City (Premier league anglaise) pour engager les services de l'attaquant international algérien Islam Slimani, en manque de temps de jeu, rapporte vendredi la presse locale. Le club saoudien espère boucler la transaction afin de recruter le buteur algérien lors de la période des transferts d'hiver, dont l'ouverture est prévue le 11 janvier.

Le club espère renforcer son secteur offensif, lui qui ambitionne de jouer les premiers rôles cette saison. Le meilleur buteur en activité de l'équipe nationale, qui ne compte qu'une seule

apparition depuis le début de la saison, n'entre pas dans les plans de l'entraîneur des Foxes Brendan Rodgers. Outre le club d'Al-Shabab, Slimani (32 ans) a été également cité en France du côté de l'Olympique lyonnais, de l'AS Saint-Etienne, ou encore de l'Olympique Marseille, mais rien de concret pour le moment.

Al-Shabab, qui reste engagé en Coupe arabe des clubs, est allé tenir en échec jeudi Al-Hilal (1-1), dans le cadre de la 11<sup>e</sup> journée du championnat saoudien.

Al-Shabab pointe à la troisième place au classement avec 19 points, à cinq longueurs de retard sur le leader Al-Hilal (24 pts).

El-Ettifaq Club saoudien  
**M'bolhi indisponible six semaines pour blessure**

LE GARDIEN international algérien, Rais M'bolhi, touché au ligament externe du genou, sera éloigné des terrains pour une durée de six semaines, a annoncé, vendredi, son équipe El-Ettifaq Club (Div.1 saoudienne de football). Le portier algérien souffre d'une déchirure de 2<sup>e</sup> degré au ligament externe du

genou, selon les résultats des examens effectués ce vendredi, précise El-Ettifaq Club sur son compte twitter. M'bolhi s'est blessé juste avant la fin de la séance d'entraînement de jeudi en vue du match contre Al-Wihda, prévu ce vendredi, pour le compte de la 11<sup>e</sup> journée du championnat saoudien.

FC Metz  
**Boulaya, meilleur joueur du mois de décembre**

L'INTERNATIONAL algérien, Farid Boulaya, a été élu meilleur joueur du FC Metz pour le mois de décembre par les fans de l'équipe. Avec 40 % des votes, le champion d'Afrique devance Boubakar Kouyaté et Opa Nguette. Il succède à son com-

patriote, Alexandre Oukidja, qui avait été élu meilleur joueur du mois de novembre.

Très bon depuis plusieurs semaines, Farid Boulaya a inscrit deux buts et offert une passe décisive aux Grenats au mois de décembre.

Basket-ball  
**La sélection nationale en stage à Alger**

LA SÉLECTION algérienne de basket-ball, victime de plusieurs cas positifs au Covid-19 en novembre dernier, reprendra du service à l'occasion d'un stage de dix jours (2-12 janvier) à Alger, en prévision des prochaines échéances, a-t-on appris auprès du président de la Fédération algérienne de la discipline (FABB), Rabah Bouarifi. «Nous avons programmé un stage de 10 jours à partir de samedi (hier) pour la sélection nationale, dont la préparation a été stoppée à cause de plusieurs cas positifs au Covid-19 en novembre dernier», a déclaré Bouarifi.

«Nous avons fixé de nouveaux objectifs à la sélection masculine, à savoir rajeunir l'effectif en donnant la chance à la nouvelle génération pour renforcer les rangs de l'équipe lors des prochaines compétitions», a-t-il ajouté.

Le «Cinq» algérien avait déclaré forfait, en novembre der-

nier, pour les éliminatoires de l'AfroBasket-2021, dont le premier tournoi s'était déroulé à Kigali (Rwanda). «Nous sommes touchés de plein fouet par le coronavirus. L'entraîneur national (Faïd Billel, ndlr) et quatre joueurs ont été contaminés, sans oublier l'impossibilité des éléments évoluant à l'étranger de rejoindre le pays en raison de la fermeture de l'espace aérien.

Nous avons dû annuler le troisième stage prévu jusqu'au 10 novembre pour éviter toute propagation du virus. Tout ça nous a poussés à renoncer à notre participation au tournoi qualificatif de Kigali», avait justifié le premier responsable de la FABB. Bouarifi a également annoncé que la sélection nationale féminine, en hibernation depuis plus de deux ans, reprendra aussi du service à partir de février prochain avec un effectif composé essentiellement des joueuses des catégories U18 et U16.

Ligue 1 (mise à jour)  
**L'ESS garde son fauteuil, le MCA le talonne**

■ L'ES Sétif, qui a surpris en déplacement le NA Hussein-Dey (1-0), a gardé son fauteuil de leader de la Ligue 1, alors que le MCA s'est emparé de la deuxième place, grâce à son difficile succès décroché à la maison contre le CS Constantine (1-0), à l'occasion de la mise à jour du calendrier du championnat de Ligue 1 de football.



Par Mahfoud M.

Les Sétifiens traversent une période faste

L'Entente poursuit sa belle série d'invincibilité, toutes compétitions confondues, en cours depuis le 30 novembre 2019, en s'offrant cette fois-ci une équipe du Nasria qui s'enfoncé encore plus. Le jeune attaquant Mohamed Amine Amoura, entré en cours de jeu, a profité d'une faute défensive flagrante pour inscrire l'unique but de la partie en seconde période (67<sup>e</sup>). Auteur d'un doublé face à l'USMA et une réalisation face au Paradou AC, Amoura (20 ans) rejoint Samy Frioui (MCA) et Hamza Bellahouel (CRB) à la deuxième place du classement des buteurs avec quatre réalisations chacun. Au stade olympique du 5-Juillet, le MCA a souffert pour disposer de l'accrocheuse équipe du CSC, qui aurait pu prétendre à un meilleur résultat, mais le réalisme mouloudéen a fini par prévaloir. Après une première période relativement équilibrée, marquée par l'expulsion du milieu de terrain Chamseddine Harrag à la demi-heure de jeu, pour cumul de cartons, le «Doyen» a trouvé la faille après la pause après la défaite à domicile face à l'USMA (59<sup>e</sup>), profitant d'une balle mal dégagée par le portier constantinois Chamseddine Rahmani. Il s'agit de la quatrième victoire de rang pour le Mouloudia, toutes compétitions confondues, alors que le CSC concède son premier revers depuis le début du championnat. Dans les deux autres rencontres de cette mise à jour du calendrier disputées jeudi, le CR Belouizdad, difficile vainqueur à domicile de la JSM Skikda (3-2), a préservé sa série d'invincibilité confirmant ses ambitions de préserver son titre de champion, alors que l'AS Ain M'illa a essuyé sa première défaite de la saison, en déplacement

face à la JS Kabylie (1-0). La 7<sup>e</sup> journée du championnat débutera vendredi 8 janvier et se poursuivra jusqu'au lundi 11 janvier, marquée notamment par le derby des Hauts-Plateaux entre le CABB Arréridj et l'ES Sétif et le classique JS Kabylie-USM Alger.

M. M.

**Résultats et classement :**

- 5<sup>e</sup> journée : NA Hussein-Dey - ES Sétif 0-1
- 4<sup>e</sup> journée : MC Alger - CS Constantine 1-0
- Jeudi 31 décembre :
- 2<sup>e</sup> journée : CR Belouizdad - JSM Skikda 3-2
- 5<sup>e</sup> journée : JS Kabylie - AS Ain M'illa 1-0

	Pts	J
1. ES Sétif	16	6
2. MC Alger	13	5
3. JS Saoura	11	5
-- AS Ain M'illa	11	6
5. CR Belouizdad	10	4
-- ASO Chlef	10	6
-- MC Oran	10	6
8. JS Kabylie	9	6
9. US Biskra	8	6
10. O. Médéa	7	5
-- Paradou AC	7	6
12. CS Constantine	6	5
-- RC Relizane	6	6
14. USM Alger	5	6
15. JSM Skikda	4	6
-- NC Magra	4	6
-- WA Tlemcen	4	6
18. NA Hussein-Dey	3	6
19. CABB Arréridj	2	6
-- USM Bel-Abbès	2	6

NA Hussein-déy  
**Nadir Leknaoui jette l'éponge**

L'ENTRAINEUR du NA Hussein-déy, Nadir Leknaoui, a annoncé sa démission juste après la défaite à domicile face à l'ES Sétif (0-1) pour le compte de la mise à jour du calendrier du championnat de Ligue 1 de football. Sous la direction du technicien Leknaoui, le NAHD a complètement raté son entame de

saison, en engrangeant trois petits points seulement sur 18 possibles.

Les Sang et Or qui restaient sur deux défaites de rang dans deux derbies algérois : face au CR Belouizdad (2-0) et à l'USM Alger (3-0), ont essuyé un nouvel échec à domicile contre le leader l'ESS qui a scellé définitivement

le sort de l'ancien coach de l'US Biskra. Pourtant, le directeur sportif du NAHD, Chaâbane Merzekane, avait indiqué mardi que l'entraîneur de l'équipe Leknaoui jouissait de la «confiance totale» de la direction, alors que le Nasria n'a pas remporté la moindre victoire en six matchs.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

Messelmoune, daïra de Gouraya

## Quatre terroristes abattus, deux militaires tombés au champ d'honneur

DANS le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de recherche et de ratissage menée près de la commune de Messelmoune, daïra de Gouraya à Tipaza, en 1<sup>re</sup> Région militaire, un détachement de l'Armée nationale populaire a abattu, aujourd'hui 2 janvier 2021, quatre terroristes et récupéré un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, un fusil mitrailleur de type RPK et deux fusils à pompe, suite à un accrochage avec un dangereux groupe terroriste.

Lors de cette opération, toujours en cours, le sergent Mebarki Saadeddine et le

caporal-chef Gaid Aichouche Abdelhak sont tombés en martyrs au champ d'honneur.

En cette douloureuse circonstance, le général de corps d'Armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, présente ses sincères condoléances et sa profonde compassion aux familles et aux proches des défunts et à tous les personnels de l'Armée nationale populaire, priant Allah Le Tout-Puissant de leur accorder Sa sainte miséricorde et les accueillir en Son vaste paradis.

R. N.

## Condoléances du Président Tebboune

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé, hier, ses condoléances aux familles et compagnons des deux martyrs, le Sergent Mebarki Saadeddine et le Caporal-chef Gaid Aichouche Abdelhak, tombés au champ d'honneur suite à un accrochage avec un groupe terroriste dans la wilaya de Tipaza.

«C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès en martyr du Sergent Mebarki

Saadeddine et du Caporal-chef Gaid Aichouche Abdelhak alors qu'ils combattaient les résidus du terrorisme abject.

Puisse Allah, le Tout Puissant, les combler de Sa Sainte Miséricorde et les accueillir en Son vaste Paradis et accorder le réconfort et la patience à leurs familles et compagnons», a posté le président Tebboune sur son compte officiel Twitter.

R. N.

Béjaïa

## Saisie de 3 quintaux de viande blanche

«LA POLICE de l'urbanisme et de la protection de l'environnement (Pupe) a saisi, au courant de la semaine dernière, 295,800 kilogrammes de viande blanche impropre à la consommation», a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Et de préciser que «cette quantité de viande a été saisie au niveau de deux magasins de vente de volaille du centre-ville de Béjaïa».

La volaille a été exposée à la vente sans qu'elle ne soit contrôlée par les services vétérinaires de la DSA et sans attestation dûment délivrée par l'abattoir, comme il est d'usage.

Tentative d'émigration clandestine à Béjaïa :

### deux jeunes arrêtés au port

«Une tentative d'émigration clandestine de deux jeunes à partir du port de Béjaïa a été mise en échec par les agents de la police des frontières de cet établissement», a indiqué la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

C'est la deuxième fois en l'espace d'une semaine que l'on enregistre des tentatives de jeunes de prendre clandestinement le large, puisque quelques jours avant la gendarmerie avait arrêté 4 jeunes qui s'apprêtaient à quitter clandestinement le pays vers la rive nord de la Méditerranée (Espagne ou Italie) depuis Tirdhemet, commune de Toudja.

H. C.

Ecrivain et journaliste

## Merzak Bektache est décédé

L'ÉCRIVAIN Merzak Bektache, ancien journaliste et auteur de plusieurs romans à succès, est décédé hier à Alger à l'âge de 75 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Natif d'Alger en 1945, Merzak Bektache a fait son entrée en littérature dans les années 1960

avec des recueils de nouvelles avant de se lancer dans le roman. Membre du Conseil consultatif national, créé en 1992 par le Président Mohamed Boudiaf, il a été blessé dans un attentat terroriste. Lauréat en 2017 du Grand prix du roman Assia-Djebar pour son roman en



Un rééchelonnement de leurs créances est annoncé

## Plus de 70 % des entreprises Ansej sont en crise

■ Plus de 70 % des 380 000 entreprises créées dans le cadre de l'Ansej sont en crise, a révélé, hier, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Micro-entreprise, Nassim Diafat. Ces entreprises d'emploi de jeunes n'arrivent pas à rembourser leurs crédits et nécessitent le retraitement de leurs créances conjointement avec les banques.

Par Aomar Fekrache

Pour tenter de leur apporter un coup de main, le ministre délégué a ajouté que ces micro-entreprises vont bénéficier du rééchelonnement de leurs créances pouvant aller jusqu'à 5 années et d'un différé de paiement allant jusqu'à 12 mois, avec un effacement des agios, des intérêts, des pénalités de retard, des frais de commissions et taxes. Ces mesures d'aide aux entreprises en difficulté ont été prises conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui avait mis l'accent sur l'intégration des micro-entreprises Ansej dans le plan de relance économique, a souligné M. Diafat. Il a expliqué, par ailleurs, que «les micro-entreprises financées dans le cadre du dispositif géré par l'Ansej n'ont pas

trouvé les conditions et le cadre qui favorisent leur émergence et leur développement, ce qui a contribué à leur échec, malgré la mobilisation d'importantes ressources».

Concernant les entreprises dont les activités ne peuvent être réhabilitées et/ou qui sont dans l'incapacité d'honorer leurs créances, M. Diafat a fait savoir qu'un traitement spécifique sera réservé à ces cas, pouvant aller à leur exemption du remboursement de leurs créances. Sont concernées par cette mesure des micro-ent-

prises sinistrées durant les catastrophes naturelles (inondations /séismes), des entreprises dont les promoteurs sont décédés ou présentant une incapacité physique ou mentale avérée, des promoteurs ayant un équipement obsolète, ainsi que des micro-entreprises indemnisées par le fonds de garantie dont les équipements ont été saisis et/ou vendus par les banques.

A. F.

Mostaganem

## Sept corps rejetés par la mer retrouvés

SEPT corps de candidats à l'émigration clandestine ont été découverts, hier, au littoral de Mostaganem, rejetés par les vagues, de même qu'une embarcation détruite, a-t-on appris des services de la sûreté de wilaya. Hier matin aux environs de 8 h30, les services de la police ont reçu l'appel d'un citoyen sur la ligne verte 1548 faisant part d'une embarcation de pêche détruite et de corps sans âme gisant sur la plage «Les trois frères» de la localité de Kharouba de la ville de Mostaganem. Les policiers se sont déplacés immédiatement sur les lieux pour constater les sept cadavres en état de décom-

position coincés entre les rochers, a-t-on indiqué. Ils ont trouvé également sur les lieux une embarcation et autres matériels et fournitures utilisés dans les traversées clandestines dont notamment un moteur, des bidons d'essence et des gilets de sauvetage, a-t-on fait savoir. Après avoir avisé le procureur de la République près le tribunal de Mostaganem, les unités de la Protection civile ont transporté les corps des malheureux naufragés, dont cinq femmes, un homme et un enfant de 5 ans, vers la morgue de l'hôpital «Ernesto-Che-Ghevara» du chef-lieu de wilaya.

H. N.